



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/939

29 avril 2010

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

807ème séance plénière

PC Journal No 807, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 939
POUVOIR D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES POUR
LE CENTRE DE L'OSCE À BICHKEK

Le Conseil permanent,

Rappelant le rapport du Directeur du Centre de prévention des conflits au Conseil permanent sur la situation au Kirghizistan (SEC.GAL/76/10) du 23 avril 2010,

Rappelant la Décision du Conseil permanent No 182 du 17 juillet 1997, portant création d'un Fonds pour imprévus afin de permettre au Conseil permanent de financer des interventions rapides en attendant l'approbation d'un budget ultérieur,

Notant la description de l'utilisation prévue de l'aide d'urgence devant être mise en œuvre par le Centre de l'OSCE à Bichkek (PC.ACMF/16/10),

En attendant l'approbation du budget additionnel suivant, qui interviendra au plus tard à la date d'approbation du budget pour 2010 réexaminé en milieu d'année,

Autorise le prélèvement sur le Fonds pour imprévus d'un montant maximum de 200 000 euros afin que le Centre puisse commencer à mettre en œuvre l'aide d'urgence.